



## ETUDES SURVEILLEES 2020-2021

Uniquement pour les enfants du CE1 au CM2

Inscription avant le 25 août 2020

*Les études surveillées sont de 16h30 à 18h. Les enfants sont surveillés par les encadrants pendant qu'ils prennent leur goûter (non fourni) avant d'aller dans les classes à 17h. Les encadrants sont là pour encourager les enfants à faire leurs devoirs (il ne peut les obliger) et à contrôler le travail exécuté (il ne peut le corriger). L'étude se finit à 18h (aucun départ avant cette heure). Votre enfant peut bénéficier de l'accueil du soir de 18h à 18h45 en fonction de l'inscription que vous avez choisie.*

NOM / PRÉNOM

---

.....

ADRESSE

---

.....

TÉLÉPHONE

COURRIEL

---

.....

désire inscrire mon enfant..... né(e) le ...../...../.....,

Rentrée 2020-2021 à l'école .....en classe de .....

AUX ETUDES SURVEILLEES SEULES (16H30 – 18H00)

Par semaines :     2 soirs fixes                       3 soirs fixes                       4 soirs

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

AUX ETUDES SURVEILLEES + ACCUEIL DU SOIR PAR SEMAINE (16H30- 18H45)

2 soirs fixes                       3 soirs fixes                       4 soirs fixes

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

### Engagements des encadrants des études surveillées :

- Les intervenants de l'étude ont pour mission :
- De prendre en charge les enfants qui restent à l'étude après l'école de 16h30 à 18h00.
- De veiller à la sécurité des enfants qui restent à l'étude
- De pointer sur le listing de présence les enfants qui sont inscrits.
- De surveiller les enfants de l'étude pendant leur goûter dans la cour de récréation ou le préau de 16h30 jusqu'à 17h00.
- D'installer les enfants dans la salle d'étude à 17h
- De prendre connaissance des devoirs inscrits dans les cahiers de texte.
- D'encourager les enfants à faire ses devoirs (il ne peut l'obliger)
- D'effectuer un contrôle du travail exécuté par l'enfant (Il ne peut les corriger)
- D'accompagner les enfants soit à la garderie soit au portail de l'école pour être confiés à leurs parents ou libérés dans le cas où il y a une autorisation pour rentrer seul.
- De parler à 18h00 aux parents en cas de problèmes disciplinaires et d'en référer à la coordinatrice des études en Mairie si la situation ne s'améliore pas.
- D'utiliser des méthodes bienveillantes.

### Engagements des enfants

- Je suis les consignes de l'encadrant
- Je suis les mêmes règles que sur le temps scolaire : je ne cours pas dans les couloirs, je ne crie pas....
- Je prends mon goûter dans la cour ou dans le préau sans laisser trainer les papiers et autres emballages.
- Je montre mon cahier de texte au surveillant
- Je fais mes devoirs
- J'apprends mes leçons et les récite au surveillant
- Quand mes devoirs sont faits je m'occupe calmement (dessin, lecture, jeu calme)
- Je ne dérange pas les autres enfants qui n'ont pas fini.
- Je ne peux quitter l'étude avant la fin.
- Si je ne respecte pas ces consignes, je peux être exclu de l'étude.

### AUTORISATION A QUITTER SEUL L'ETUDE :

OOUI

ONON

---

### PERSONNES AUTORISEES A PRENDRE MON ENFANT

NOM- PRENOM :

TEL :

NOM- PRENOM :

TEL :

---

### TARIF DE LA PRESTATION

(Taux appliqués au 1<sup>er</sup> septembre 2020 révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2021- facturation mensuelle sur 10 mois) **Aucune annulation ne sera prise en compte à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020.**

Je m'engage à faire respecter par mon enfant les consignes données par les encadrants des études et atteste avoir pris connaissance du règlement.

Date de la demande

Signature du demandeur :

Signature de l'enfant :